

B.2. Fiche procédure	Démarche Qualité
Personnel OTC	
Règle d'utilisation du serveur	

L'ensemble du personnel de l'OTC travaille sur un même serveur « Commun » : Z:\2 - OFFICE DE TOURISME. Celui-ci permet au personnel d'accéder sur tous les postes à ses documents de travail et de rendre accessible ses documents à l'ensemble du personnel.

Voici le schéma de classement du serveur :



Règle d'utilisation

- > Ne pas modifier et/ou supprimer un document et/ou un dossier sans l'accord des personnes concernées par le support de travail.
- > Mettre tous les documents de travail sur le serveur afin de les rendre accessible à tous.